

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 25 Floréal, an VI.



Expulsion du ci-devant prince de Condé de Pétersbourg. — Déportation du corps de Condé en Sibérie. — Jugement à mort d'un chef de bataillon de troupes françaises, convaincu de pillage et de vol à Rome. — Mise à la voile d'un convoi de troupes françaises, sorti de Gênes pour se rendre à Toulon. — Serment d'union des Irlandais-unis. — Nouvelles diverses de Paris.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Rome, le 3 floréal.

Il y a 30 mille napolitains sur les frontières; les grands chemins sont défendus par des batteries, comme si le royaume de Naples étoit menacé d'une invasion. Nous apprenons que le roi s'est avancé jusqu'à Civitella-du-Tronto. L'animosité contre les Français s'est communiquée à quelques communes de la république romaine, par le moyen des émissaires religieux & politiques. Il y a eu des mouvemens dans lesquels plusieurs français & une municipalité ont été tués.

Des hommes ennemis de la liberté & satellites de l'aristocratie, s'étant introduits dans beaucoup d'emplois subalternes, le consulat a adopté des mesures pour les en éloigner; il a nommé une commission de six citoyens, pour examiner le civisme, la capacité & les connoissances des citoyens qui seront nommés aux emplois ou confirmés par le consulat. Tous ceux qui désireront des emplois, pourront se présenter à cette commission, qui leur donnera des cartes d'approbation où leurs demandes & leur capacité seront spécifiées.

Le conseil de guerre de la première division a condamné à mort le citoyen Charrier, chef de bataillon, & attaché à l'état-major du général Cervoni, pour pillage & vol. L'argent & les effets précieux enlevés du palais du duc del Gesso furent transportés au palais Doria, où logeoit le général Cervoni, par Pierre Guelfucci, aide-de-camp, & Jean Papi, domestique, tous deux attachés au même général. La sentence porte que ces deux derniers sont compromis dans le vol, & qu'en conséquence ils seront arrêtés & jugés selon la loi.

Le cercle constitutionnel de cette ville attire un concours très-nombreux d'auditeurs. On s'y occupe des lectures & de discussions. Hier le consul Angelucci parut à ce cercle, & y parla avec une grande énergie démocratique. Les membres des autorités constituées ne tarderont pas à suivre son exemple. Les femmes fréquentent aussi les séances du cercle. Une citoyenne a parlé sur la nécessité de faire cesser l'infamie perpétuelle dans laquelle on retient les femmes, & de leur donner une éducation raisonnable.

D'Ancone, le 4 floréal.

Deux demi-brigades sont à la veille de s'embarquer dans ce port, & de prendre part à la grande expédition. On fait mille conjectures sur son objet; mais on ne croit nullement qu'elle soit destinée contre Naples.

Le fameux espion napolitain d'Alfante di Viviera vient d'être arrêté, sur les renseignements arrivés de Milan.

De Lucques, le 3 floréal.

Il vient de transpirer ici que l'ambassade de l'aristocratie lucquoise à Paris n'a eu aucun succès. Lucchesini s'attachoit, dit-on, à faire croire que le gouvernement de Lucques a pour base la constitution démocratique de 1500; & par conséquent est mixte & libre. Il s'étoit flatté que Buonaparte, qui a souvent témoigné la plus grande considération pour son frère le marquis Lucchesini, s'intéresseroit à l'objet de sa mission & le recommanderoit au directoire; mais le général n'a pas jugé à propos de faire aucune démarche en faveur de l'aristocratie de Lucques. Le directoire, refusant de recevoir Lucchesini, lui a fait dire que la république française ne pouvoit reconnoître la république de Lucques; mais qu'elle ne l'inquiétera pas & qu'elle la considérera comme si elle n'existoit point. Sur cette réponse, Lucchesini a demandé ici son rappel, en annonçant qu'en cas de refus il ira à Berlin rejoindre son frère.

Hier arriva ici un commissaire français. Le gouvernement envoya aussi-tôt deux piquets de soldats pour garder les avenues de la maison où il demeure, & empêcher les citoyens d'aller lui porter des réclamations. On sait que ce commissaire a fait au gouvernement plusieurs demandes importantes.

De Livourne, le 6 floréal.

Un corsaire anglais a amené dans le port de Livourne une prise française. C'est une grosse tartane chargée d'huile, partie de port Maurice & destinée pour Trieste. Il est difficile que le gouvernement français, qui est occupé à fermer les ports de la Méditerranée à ses ennemis, souffre que la Toscane leur serve d'asyle.

Le contre-amiral Latouche partit hier pour Lucques, Florence & Rome. On assure qu'il est chargé de faire des achats pour la marine française.

De Venise, le 6 floréal.

M. le baron de Hottinger, chargé de l'administration des finances dans nos provinces, est arrivé ici avant-hier.

On mande de Trieste que les armes élevées au-dessus de la porte de l'hôtel du consul français, ont été couvertes de boue pendant la nuit. M. le baron de Brigidò

gouverneur, les fit aussi-tôt réparer, & promit une récompense à ceux qui dénonceroit l'auteur de cette insulte. Malgré cette mesure, le consul quitta Trieste le jour suivant.

On apprend d'Udine, que les troupes impériales qui se trouvent dans cette ville & les environs, ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher.

De Milan, le 8 floréal.

Les insurgens piémontais, du côté du lac Majeur, ont d'abord eu quelque avantage sur les troupes royales; mais ayant été attaqués le lendemain par des forces supérieures, ils furent défaits après un combat très-sanglant. Ils s'étoient retranchés derrière la rivière de la Jore, dans l'espérance d'arrêter leurs ennemis; mais un autre corps de troupes ayant passé le lac & s'étant emparé de Pallanga & d'Intra, les insurgens ont été obligés de se disperser. On ne sait pas encore le nombre de prisonniers faits sur eux. On dit qu'ils seront tous fusillés.

Notre directoire exécutif a publié une proclamation par laquelle il signale tous les ennemis de la république. Il met de ce nombre les hommes d'un caractère ardent, qui ne savent pas commander à leur imagination déréglée; qui font toujours abstraction de toutes circonstances, & qui se livrent à des projets chimériques. Il invite tous les écrivains & tous les journaux à devenir constitutionnels.

Le corps législatif vient d'accorder une amnistie aux soldats cisalpins qui, ayant déserté des troupes de la république, reviendront à leur poste dans le terme de six décades.

Les étrangers, qui ont déserté des mêmes troupes, sont exilés pour toujours du territoire de la république; & ceux qui y rentreront, seront condamnés, pour un laps de tems qui sera déterminé, aux travaux publics.

Dans la séance du 3 floréal, Sayonarola demande que la commission de législation soit chargée de faire un rapport sur l'art. 11 du traité d'alliance de la république française & la république cisalpine, qui dit que les émigrés français qui se trouveront sur le territoire cisalpin, seront chassés. — Le conseil passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que l'échange de ratification n'a point encore été fait entre les deux républiques, & que cet article, comme les autres, ne peut avoir son effet qu'alors.

Deho demande que le directoire soit, en attendant, chargé de veiller sur les émigrés.

De Turin, le 9 floréal.

Depuis la défaite des insurgens à Intra, on regarde cette tentative comme entièrement manquée. Ceux qui sont au fief de Carosio, enclavé dans le territoire de Gènes, n'ont point été en assez grand nombre pour rien entreprendre. Le gouvernement a fait prévenir le directoire ligurien qu'il alloit y envoyer des forces suffisantes pour dissiper les rebelles: mais il est probable que ceux-ci se sépareront d'eux-mêmes, quand ils sauront la marche des troupes. Ces mouvemens ont d'abord causé de l'inquiétude, parce qu'on ne connoissoit pas les moyens des insurgens, & qu'on ne croyoit pas qu'ils s'exposassent à avoir le sort de leurs prédécesseurs. Mais il paroît qu'ils n'avoient gueres consulté leurs forces. On ne sait si la cour sacrifiera les prisonniers, ou si elle les gardera comme otages; ce dernier parti seroit le plus humain & le plus politique.

Quelques personnes ont trouvé extraordinaire que la femme du ministre français Ginguené allât à la cour en habit français, & que lui-même se présentât par-tout en

frac. Il a observé à ce sujet que l'ambassadeur ture à Paris est habillé à la manière de son pays, & que les agens français peuvent bien prendre le même droit.

De Gènes, le 11 floréal.

Les troupes françaises commencerent à s'embarquer hier; elles ont mis à la voile ce matin, avec un vent assez favorable. Le convoi de plus de 50 bâtimens est escorté par une frégate française de 36 canons, deux gabarres & deux brigantins génois. Il va dans la rade de Toulon, où est le rendez-vous général. Il reste encore ici un corps de cavalerie & les guides de Buonaparte. Dès que la 14^e. demi-brigade sera arrivée, un second convoi de près de trente voiles se rendra à la même destination.

Le gouvernement, autorisé par le corps législatif, a pris de fortes mesures pour faire arrêter ceux qui se présenteront avec des armes sur le territoire ligurien.

On avoit répandu le bruit que le corps législatif alloit faire une loi pour mettre en réquisition l'argenterie des particuliers. Une proclamation du corps législatif a démenti ces bruits.

Le curé de Casarya & son vicaire ont eu recours aux miracles pour empêcher qu'on ne prit les bijoux de leur madonne. Ils la faisoient suer à force de suif & de saindoux. Les deux fourbes ont été mis en prison, & on leur fera leur procès comme à des imposteurs.

La question de la liberté du commerce n'est pas encore décidée. Toute l'aristocratie marchande s'est coalisée pour la faire rejeter. Le ministre des finances J. B. Rossi, négociant de Port-Franc, a soutenu dans un long mémoire, que la république ligurienne étoit perdue sans ressource, si Gènes ne conserve pas intact son port franc & tout le commerce d'entrepôt qu'elle fait actuellement. Il consent cependant qu'on établisse deux autres ports francs dans la république; mais en y introduisant des branches de commerce différent, afin de ne pas diminuer celui de Gènes. Ce ministre, qu'on cite pour la tenacité de ses opinions, avoit un autre système lorsqu'il étoit membre du gouvernement provisoire. Il croyoit qu'il falloit établir la liberté du commerce, en percevant un léger droit d'entrée sur toutes les marchandises.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 16 germinal.

Les excès commis par les émigrés français, & sur-tout la conduite des émigrés du corps de Condé en Volhynie, où ils étoient en garnison, ont indigné les Russes. Paul 1^{er}. a fait signifier au ci-devant prince de Condé l'ordre péremptoire de quitter à l'instant Pétersbourg.

Du 18. — L'empereur a reçu de nouvelles plaintes contre les émigrés français, qui trouboient ses états & qui en insultoient les habitans. Il a fait déporter à l'instant les uns à Toibosk, en Sibérie; d'autres à Kamischatka, & même à Archange, sous le soixante-septième degré de latitude.

T U R Q U I E.

De Constantinople, le 22 germinal.

Ingé-M hemmed-Bey, commandant la division destinée contre Passwan-Oglou, a fait voile de ce port le 27^e du mois dernier. Cette flottille, qui doit entrer dans le Danube, est composée de deux galères & de seize chaloupes canonnières montées de 150 hommes chacune.

Le 20 de ce mois, Hussein, capitain pacha, a fait sa sortie publique en qualité de généralissime de l'armée des-

tinée contre Passwan-Oglou ; il a défilé avec un corps de réserve composé de 7 mille hommes devant le grand-seigneur, qui s'est rendu pour cet objet aux eaux douces, où il lui a donné sa dernière audience. L'amiral a ensuite continué sa route jusqu'à Daoud-Pacha, situé à une lieue & demie de Constantinople, où il doit camper trois jours, après lesquels il se mettra définitivement en marche avec son armée.

HONGRIE.

De Semlin, le 1^{er} floréal.

Le siège de Widdin est déjà commencé, les rebelles ont été chassés des retranchemens extérieurs qu'ils occupoient en avant de cette place. Le pacha de Gallipoli commande en chef l'armée ottomane, en attendant l'arrivée du capitain-pacha. L'état de foiblesse où Passawan-Oglou se trouve réduit, ne laisse plus douter qu'il ne succombe incessamment. C'est sur-tout à la connoissance de son plan & de toutes ses liaisons, que la Porte doit le succès qu'elle a obtenu. Un de ses confidens, qui fut fait prisonnier il y a quelque temps, les a dévoilés au ministère, pour obtenir sa grâce ; il a nommé trois pachas du premier rang, ainsi que plusieurs autres gouverneurs et agens subalternes de la Porte, qui étoient d'intelligence avec son maître.

AUTRICHE.

De Vienne, le 9 germinal.

L'empereur & l'impératrice se rendront le 15 à Luxembourg, & le 26 leurs majestés partiront pour Baaden, où elle prendront les eaux.

M. le marquis de Manfredini est reparti pour Florence. On prétend que des circonstances très-fâcheuses pour la Toscane ont donné lieu à cette mission.

M. le général d'artillerie de Vins est maintenant occupé à visiter & inspecter les troupes de frontières en Croatie, qui sont sous ses ordres.

Tous les régemens qui se trouvent dans la Bohême & la Moravie ont reçu des ordres, en conséquence desquels une partie de ces régimens doit s'avancer sur les frontières, & l'autre se tenir prête à marcher.

L'ambassadeur français avoit laissé ici quelques domestiques pour vendre le reste de ses effets. Afin de les mettre à l'abri de tout désagrément, on leur a donné une forte garde jusqu'au moment de leur départ, qui a eu lieu avant-hier.

ALLEMAGNE.

De Mannheim, le 16 floréal.

Les troupes françaises qui occupoient le fort du Rhin, Oggersheim, Frankenthal & les environs, se mirent en marche hier pour l'Alsace, en sorte que ses postes restèrent abandonnés pendant presque toute la journée. Vers le soir, il arriva d'autres troupes de Mayence pour les occuper. Il paroît que ces mouvemens sont occasionnés par la résistance que font les petits cantons suisses.

De Rastadt, le 17 floréal.

Dans la séance d'hier, la députation de l'Empire a délibéré sur la réponse des ministres français ; mais elle n'a pris aucune résolution, & s'est ajournée pour en délibérer plus mûrement.

IRLANDE.

De Dublin, le 11 floréal.

Au college de la Visitation, le vice-chancelier, le

comte de Clare & toute sa suite, ont fait, le 30 germinal, une perquisition très-sévère. Ils ont découvert que la plupart des étudiants avoient prêté le serment d'union, et de révolte contre le despotisme.

On a répandu, dans toute l'Irlande, la proclamation du major Asgill aux habitans du comté de la Reine, qui ordonne de suivre l'exemple qu'il prétend avoir été donné par le comté du Roi & ceux de Kildare & de Typperary, & de lui rendre toutes les armes cachées & les munitions de guerre.

Il assure que tous les plans des insurgés sont connus ; que tous ceux qui ont leur confiance sont arrêtés, & que les mécontents ont déjà donné des preuves de leur soumission & de leur repentir.

Il promet sûreté & protection à ceux qui se rendront à cette invitation.

De toutes parts on aide à la circulation de cette missive ; mais on y ajoute avec soin le serment d'union que l'on a traduit en vers français, ainsi qu'il suit :

Peuples, quand la justice à la terre est ravie,
Mourir, c'est échapper aux tourmens des enfers ;
Craindre, c'est conspirer contre sa propre vie,
C'est être criminel & regretter des fers.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 24 floréal.

Le citoyen Maillé, ci-devant évêque de Saint-Papoul a été arrêté, ces jours derniers, à Passy, par ordre de la police.

— Le général Angereau est en ce moment à Frades, près de Perpignan. Sa santé est un peu dérangée.

— Nous nous empressons de réparer une erreur qui nous est échappée & qui pourroit nuire à la réputation d'un de nos marins les plus distingués.

Ce n'est pas le contre-amiral Nielly qui est destitué, comme nous l'avons dit hier : c'est d'Albarade, qui étoit commandant des armes à l'Orient, & qui y est au contraire remplacé par Nielly.

— Boniface, concierge du Temple, va être mis en jugement pour l'évasion de Sidney Smith, dont le signalement a été envoyé dans tous les ports.

— La commission militaire de Grenoble a condamné à mort André Maradon ; Sébastien Bérard ; & Pierre Giraud, tous trois déclarés convaincus d'avoir émigré & assassiné des acquéreurs de biens nationaux. Ils ont été fusillés, le 16 floréal.

Celle de Perpignan a également condamné à mort Charles Fontenilles, chef d'égorgueur dans le département de l'Ardèche ; il a été fusillé le 10 floréal.

— Vauvillers, l'un des déportés de fructidor, a passé à Berlin pour se rendre en Russie. On le dit destiné à diriger à Pétersbourg l'étude des langues anciennes. On sait qu'il est grand helléiste.

— Le corps législatif de la république Batave, après plusieurs jours de séances secrètes, a, le 16 floréal, ouvert une séance publique qui a duré depuis 7 heures du soir jusqu'à minuit. Il a déclaré que la convention Batave étoit dissoute, d'après l'acceptation de la constitution. Mais alléguant les dangers de la patrie, il a pris une résolution portant, que les mêmes membres se constitueroient en

corps législatif, & qu'il n'y auroit point de renouvellement cette année.

Les membres actuels se sont, en conséquence, partagés dans les deux chambres. Ils ont composé leurs bureaux; ont choisi pour président Okerse & Bosch, & se sont ensuite ajournés.

Des couriers extraordinaires ont été expédiés pour porter ces nouvelles dans les départemens.

— On prétend que l'archiduc Charles a perdu beaucoup de son crédit auprès de l'empereur son frere. On n'en assigne pas les motifs.

— Guillemardet, nommé à l'ambassade de Madrid, étoit médecin.

— Le citoyen Stapfer, un des députés de Berne à Paris, est nommé par le directoire helvétique *ministre des sciences, beaux arts et instruction publique.*

— Les dernières lettres de Gènes annoncent que toutes les troupes françaises qui étoient dans cette ville étoient embarquées, & à la voile le 9 floréal. On ignoreoit toujours leur destination. Le généraux français gardoient à ce sujet le plus profond silence.

— Le roi de Sardaigne vient d'accorder une amnistie à tous les déserteurs de ses troupes, réunis aux insurgens qui ravagent une partie de ses états. Il ordonne en même-temps à tous les habitans des villes, bourgs & villages de son royaume de s'armer pour repousser les rebelles par-tout où ils se présenteront, & de ne leur faire aucun quartier.

— Une lettre de Hambourg évalue à 24 ou 25 millions sterlings les marchandises anglaises qui sont dans cette ville.

— Plusieurs anglais prévenus d'espionnage, & arrêtés dans différens endroits de l'Italie, ont été conduits, le 13 floréal, au château de Milan.

C O R P S L E G I S L A T I F.
C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Présidence du citoyen POULAIN-GRANPREY.

Séance du 24 floréal.

Le conseil reçoit plusieurs offrandes civiques.

Labrousse, par motion d'ordre, demande qu'une commission soit chargée d'examiner, 1°. si l'existence des commissaires du directoire près les bureaux centraux des grandes communes est constitutionnelle; 2°. si leurs fonctions sont utiles; & 3°. dans le cas où elle se décideroit pour l'affirmative sur les deux questions précédentes quel doit être le taux de leur traitement.

Cette proposition est adoptée.

La discussion s'ouvre sur un projet de résolution présenté par Roëmer, & dont voici les dispositions:

Art. 1^{er}. Le directoire exécutif est autorisé à nommer aux places devenues vacantes dans le tribunal de cassation par la nomination des juges au corps législatif, soit à celles qui viendront à vaquer d'ici aux élections de l'an 7.

II. La faculté accordée au directoire de nommer aux places de présidens des tribunaux criminels, d'accusateurs publics, est prorogée jusqu'aux élections de l'an 7.

III. Les juges de paix & assesseurs des cantons où il y a eu scission, continueront provisoirement leurs fonc-

tions jusqu'à ce qu'il ait été prononcé par le corps législatif sur les scissions.

IV. Le directoire est chargé de nommer, jusqu'aux élections de l'an 7, aux places de juges de paix qui n'ont point été remplacés dans les dernières élections.

Renaud (de l'Orne) & Bomy Laprade combattent, comme contraire à la constitution, plusieurs dispositions de ce projet, sur-tout celle relative au tribunal de cassation.

Pison-du-Galand répond que la loi n'a pu prévoir que les cas ordinaires où des places viennent à vaquer: ici, il s'agit de circonstances extraordinaires, pourquoi donc ne pas recourir aux mêmes mesures qu'on a déjà prises dans des circonstances semblables?

Beitz entame une opinion contre le projet, mais le conseil l'interrompt & ajourne à demain pour procéder à un troisième scrutin, à l'effet de nommer quatre candidats qui compléteront la liste décuple à présenter au conseil des anciens, pour la place qui va vaquer au directoire.

Cette nomination s'est faite à la pluralité relative; ceux qui ont été nommés, sont les citoyens Ernouf, Génisieux, Colombelle & Duval.

Bourse du 24 floréal.

Amsterd.....	58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{1}{2}$	Montpellier.....	1 p. $\frac{2}{3}$ 15 j.
Idem cour.....	55 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$, 56 $\frac{1}{2}$	Rente provisoire.	19 f., 18 f.
Hamb... 190 $\frac{1}{2}$ à 291, 188 $\frac{1}{2}$		Tiers consol.....	15 f. 50 c.
Madrid.....	12 f. 19 c.	Bon $\frac{3}{4}$	1 f. 85 c.
Mad. effec.....	15 f. 6 c.	Bon $\frac{1}{2}$	1 f. 85 c.
Cadix.....	12 f. 19 c.	Bon $\frac{1}{4}$	48 f. per.
Cad. effec.....	15 l. 12 c.	Or fin.....	106 f. 25 c.
Gènes.....	96 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$	Ling. d'arg.....	50 f. 50 c.
Livour.....	104 $\frac{1}{2}$, 103 $\frac{1}{2}$	Portugaise.....	97 f.
Genève.....	2 p. arg. cour.	Piastre.....	5 f. 35.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ per., 2 perte.	Quadruple.....	81 f. 25 c.
Lyon.....	pair 10 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 62 c.
Marseille.....	1 p. $\frac{2}{3}$ b. 20 j.	Guinée.....	26 f.
Bordeaux.....	pair 12 j.	Souverain.....	34 l. 75 c. à 35 c.

Esprit $\frac{3}{4}$, 465 à 460 f. — Eau-de-vie 22 deg., 330 à 400 f.
— Huile d'olive, 1 f. 13 à 15 c. — Café Martin., 3 f. à 3 f. 10 c.
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 50 à 65 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 50 à 60 c. — Savon de Marseille, 1 f. 15 à 18 s. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c.
— Coton des isles, 2 f. 90 c. à 3 f. 50 s. — Sel, 5 f.

CALENDRIER DE MARS, ou Tableau chronologique des actions héroïques & des succès des armées de la république française.

Ce calendrier présente un tableau de 17 pouces de large sur 12 de haut. La partie du tableau indiquant les jours du mois, ne présente qu'une décade entière, sous chaque date de laquelle se trouve l'historique d'une victoire, le nom du général qui l'a remportée, les avantages qui en sont résultés, & quantité de traits héroïques. A cette décade on fait succéder la suivante, au moyen de deux cylindres cachés derrière le tableau, sur lesquels se déroule, par 36 divisions décennaires, le calendrier en entier, composé de six feuilles d'impression.

Au-dessus de cette partie est une allégorie en taille-douce, qui représente le dieu Mars montrant au général Hoche la colonne immortelle sur laquelle sont les noms d'autres généraux, & le tombeau du général Marceau; il lui indique la place que son nom doit occuper sur cette colonne. — L'estampe & les six feuilles d'impression se vendent, à Paris, chez Lafontaine, rue de l'Ecole de Santé, n°. 52, & chez Depeuille, md. d'estampes, rue des Mathurins. Prix, 4 fr. & 12 fr. encadrées.

A. FRANÇOIS.